

# Rentrée des classes 2026

**Mardi 1<sup>er</sup> septembre à 8h15**

## Les horaires de classe

Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h. L'accueil est assuré 10 minutes avant les horaires de classe.

## Inscriptions scolaires

L'enfant, qui fait sa première rentrée à l'école maternelle ou à l'école élémentaire ou l'enfant nouvellement arrivé dans la commune, doit procéder à son inscription à la mairie et à l'école.

Le formulaire d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de la ville : <https://mairie-petiterosselle.fr> et à déposer en mairie avec les documents requis.

## La garderie du matin

Service gratuit proposé par la municipalité pour un accueil des élèves des écoles Vieille-Verrerie, Jacques Yves Cousteau et les Mésanges.

Les élèves seront accueillis par du personnel communal entre 7h30 et 7h45. Accueil et encadrement assurés par du personnel communal. Les parents doivent confier l'enfant au personnel de surveillance.

Le formulaire est téléchargeable sur le site de la ville : <https://mairie-petiterosselle.fr> et à déposer en mairie.

## La restauration scolaire

Proposée aux élèves scolarisés du CP au CM2. Prise en charge et encadrement assurés par du personnel communal. Les repas composés d'une entrée, d'un plat, de fromage et d'un dessert sont servis au Foyer Municipal.

Les tarifs au forfait s'élèvent à 195 € par trimestre, pour les inscriptions occasionnelles, le coût est de 5 € par repas. Le paiement est à effectuer lors de l'inscription en début de trimestre.

*Les tarifs indiqués demeurent à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.*

Les formulaires, règlement intérieur et délibération sont consultables et téléchargeables en ligne sur le site de la ville : <https://mairie-petiterosselle.fr> et à déposer en mairie avec les documents requis.

Les menus de la semaine sont publiés sur nos réseaux sociaux et sur l'application de la ville panneau pocket.

**NB :** Toute absence de l'élève (qu'il s'agisse de maladie, de sortie scolaire, etc.) doit impérativement être signalée à l'adresse mail suivante : [etatcivil@mairie-petiterosselle.fr](mailto:etatcivil@mairie-petiterosselle.fr). En cas d'absence non signalée, des frais supplémentaires seront facturés, correspondant au prix d'achat du repas.

**Pensez-y !**



## Les vacances scolaires - zone B

**Toussaint :** du 17 octobre au 01 novembre 2026

**Noël :** du 19 décembre 2026 au 03 janvier 2027

**Hiver :** du 20 février au 07 mars 2027

**Printemps :** du 17 avril au 02 mai 2027

**Été :** le 03 juillet 2027

## Les titres de transports

La municipalité assure un service de ramassage scolaire pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires Vieille-Verrerie et Jacques Yves Cousteau, ainsi que le transport des élèves demi-pensionnaires de l'école Vieille-Verrerie vers la cantine. La participation familiale est de 10 € par mois. Les titres sont en vente en mairie.

*Les tarifs indiqués demeurent à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.*

Le formulaire est téléchargeable sur le site de la ville : <https://mairie-petiterosselle.fr>

**Il est nécessaire de fournir une photo de l'enfant pour la création de la carte de bus.**

## Le droit à l'image

L'image des personnes est protégée juridiquement (article 9 du Code civil) – « chacun a droit au respect de sa vie privée y compris au respect de son image ». Il faut une autorisation du représentant légal pour publier l'image de votre enfant pour toute insertion sur le site de la ville, exposition dans le cadre des activités liées aux services de garderie, de SMA ou de restauration scolaire ou de publication dans le journal communal ou la presse locale.

## Le périscolaire après la classe

L'Association Sociale du Bassin Houiller (ASBH) propose aux parents des élèves des écoles, un périscolaire après la classe.

Renseignements ASBH : **07 67 35 07 96**  
ou par mail : [ejprosselle@asbh.fr](mailto:ejprosselle@asbh.fr)

## Les Activités de loisirs sans hébergement (ALSH)

Organisées par l'ASBH, les activités ont lieu à l'Espace la Concorde lors de chaque période de vacances scolaires hormis celles de Noël.

Renseignements ASBH : **07 67 35 07 96**  
ou par mail : [ejprosselle@asbh.fr](mailto:ejprosselle@asbh.fr)

## Le Service Minimum d'Accueil (SMA)

Loi N°2018-790 du 20 août 2008

La commune assure le service minimum d'accueil, si le taux prévisionnel de grévistes est supérieur ou égal à 25 % des enseignants, aux mêmes horaires que ceux de l'école.

Les élèves doivent être confiés, par les parents, au personnel communal en charge de l'accueil et y être récupérés.

L'accueil se fait au Foyer Municipal Saint Théodore. Les enfants peuvent amener des jeux, un goûter et une bouteille d'eau.

Ce service s'adresse aux parents n'ayant pas d'autre possibilité de garde.

Le formulaire d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de la ville : <https://mairie-petiterosselle.fr>

A déposer en mairie ou l'envoyer par mail : [mairie@mairie-petiterosselle.fr](mailto:mairie@mairie-petiterosselle.fr)

## Les écoles communales

### Ecole primaire

#### **Vieille-Verrerie** (maternelle et élémentaire)

Mme WALSTER-KRATZ 03 87 85 12 21

Mail : [ce.0573119@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0573119@ac-nancy-metz.fr)

### Ecole élémentaire

#### **Jacques Yves Cousteau**

Mme MOHR 03 87 85 11 75

Mail : [ce.0573363@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0573363@ac-nancy-metz.fr)

### Ecoles maternelles

#### **Farandole**

Mme FREITAG 03 87 85 15 53

Mail : [ce.0570816@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0570816@ac-nancy-metz.fr)

#### **Les Marronniers**

Mme OBRINGER 03 87 85 09 06

Mail : [ce.0572444@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0572444@ac-nancy-metz.fr)

#### **Les Mésanges**

Mme MERCIER 03 87 85 29 09

Mail : [ce.0570818@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0570818@ac-nancy-metz.fr)



Pour toute demande de renseignements complémentaires, nous restons à votre disposition par mail à l'adresse : [mairie@mairie-petiterosselle.fr](mailto:mairie@mairie-petiterosselle.fr)  
ou par téléphone au **03.87.85.27.10**



**PETITE-ROSSELLE**

## Informations essentielles



## **RENTREE DES CLASSES**

# **2026/2027**

<https://mairie-petiterosselle.fr>